

# Le P'tit Hurlleur

**SAUVONS NOS HAMEAUX ET NOTRE QUALITE DE VIE**

*Saint Germain du Seudre - Champagnolles - Gémozac  
Virollet - Floirac - Brie sur Mortagne - Boutenac-Touvent*

## **NON** AUX 4 MEGA-EOLIENNES à SAINT-GERMAIN du SEUDRE

### EDITORIAL

**Une première victoire MAIS LE COMBAT CONTINUE !**

Grâce la mobilisation de tous les membres de l'association, de certains élus et d'anonymes, la sagesse et la démocratie viennent de franchir un premier pas très positif dans notre combat contre le projet de 4 méga-éoliennes à Saint-Germain-du-Seudre.

Le 23 avril 2021, le conseil municipal de Saint-Germain-du-Seudre a finalement voté contre la poursuite des études et du projet d'implantation de ce parc éolien, revenant ainsi sur sa décision d'il y a deux ans. Nous saluons le courage de Madame le Maire, Marie-Hélène Conte, qui a écrit personnellement à l'entreprise JPee pour demander l'arrêt de ce projet insensé.

Ce revirement n'aurait pu aboutir sans deux appuis majeurs : la volonté ferme de la Communauté de Communes de Haute Saintonge, présidée par Claude Belot, d'anéantir tout projet de ce type et l'opposition officielle de Dominique Bussereau, président du conseil départemental de la Charente-Maritime, à la multiplication des parcs éoliens dans notre secteur.

Mais notre combat ne s'arrête pas avec le vote du conseil municipal : nous devons tous être unis pour contrer les futurs assauts du promoteur JPee qui va essayer coûte que coûte d'arriver à ses fins en multipliant les études à son avantage et en faisant miroiter des retombées économiques locales trompeuses. Ce parc éolien ne doit jamais voir le jour !

C'est pourquoi nous comptons sur vous tous. Merci encore de nous rejoindre dans nos futures actions, de consulter notre site Internet ou notre page Facebook pour vous informer et sensibiliser vos proches qui ont tout à perdre en cas d'échec.

Merci encore pour toutes les personnes qui agissent pour défendre les intérêts de nos enfants et notre qualité de vie dans notre magnifique région.

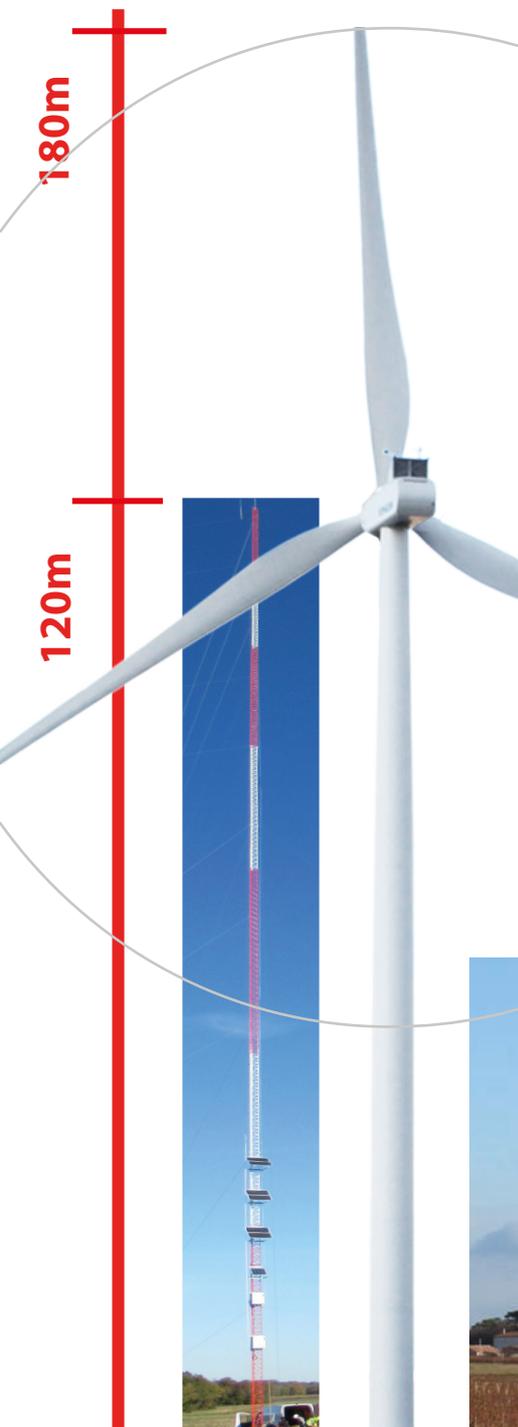
**Michelle Spoel-Van Overbroek**

Présidente des Hurle-Vents du Seudre

Photomontage vue sur la Bigorre



N°2 PRINTEMPS 2021



## JPPE s'entête, le COMBAT CONTINUE !

C'est officiel, JPPE poursuit ses études, continue son invasion agressive et se moque de la demande de Madame la Maire d'arrêter les études et de mettre fin au projet. Lorsque que nous avons appris la volonté d'implanter 4 méga €oliennes de 180m de haut dans notre environnement, nous avons tous été abasourdis par l'état d'avancement du projet : JPPE avait déjà obtenu toutes les autorisations de la part de la précédente municipalité de St Germain du Seudre.

Nous avons tous été sonnés par la violence du procédé et du déni de démocratie ! Nous attendons maintenant un engagement clair à nos côtés de la part de Mme la Maire et de ses conseillers municipaux envers lesquels nous avons toujours gardé un ton courtois et respectueux et auxquels nous avons toujours tendu la main.

Mais gardons à l'esprit que seul le préfet pourra autoriser OU NON l'implantation des méga €oliennes au terme de l'enquête publique et que jusque-là, nous avons le pouvoir de contrer ce projet par notre mobilisation !!

**Alors Retrouvons nous nombreux pour le rassemblement place de l'église à Saint Germain du Seudre !**

## NOTRE PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL, PAYSAGER DEFIGURÉ

Peu de communes peuvent s'enorgueillir de posséder sur leur territoire quatre châteaux et logis, très proches les uns des autres : Roussillon, Périssac, Le Gagnon et Le Rail. Le logis de Moquerat, si représentatif des constructions bourgeoises de la fin du XIXe siècle, peut s'ajouter à la liste.

**Francette Joanne-Latreuille**

Historienne de l'Académie de Saintonge

Photomontage vue sur le Roussillon



## NOTRE PATRIMOINE IMMOBLILIER DEVALUÉ

Il est évident que l'installation de 4 méga €oliennes va occasionner, dans un rayon immédiat de 4 kilomètres au minimum, une décote de la valeur immobilière de tous les biens qui peut même être quasi totale pour les immeubles les plus proches (moins d'un 1500 m)

Outre les désagréments très importants au niveau visuel, sonore et sanitaire, ces installations seront très préjudiciables et présentent des risques de contentieux pour les titulaires de gîtes qui n'auront pas prévenus leurs futurs locataires. Ceux-ci peuvent demander l'annulation de leur réservation ou des diminutions de leurs loyers, en découvrant les nuisances. En conclusion, les agences immobilières peuvent constater que la présence de méga €oliennes s'avère catastrophique dans le domaine de la valorisation du patrimoine immobilier...

**Julie Latreuille**

Gérante d'une agence immobilière

**Les promoteurs, gavés aux subventions, vont s'enrichir avec nos impôts alors que nos maisons, investissement de toute une vie, perdront leur valeur.**

Photomontage vue sur les Elies



# DES NUISANCES JUSQU'À 20 KM !

Le site d'implantation prévu est situé à la limite de 3 territoires : la Haute Saintonge, la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique et la Communauté de Commune de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Ces 3 territoires, très touristiques, conservent leurs espaces naturels, culturels et patrimoniaux exceptionnels. Le caractère industriel et gigantesque du projet éolien, sans commune mesure avec les lignes paysagères des territoires et de leurs entités bâties, aboutirait à dénaturer substantiellement ces espaces de qualité !

-  zone natura 2000
-  4 sites classés
-  3 sites remarquables
-  33 châteaux
-  84 églises
-  0 — 1000m

Limite de 20 km

Zone d'implantation des 4 méga-Éoliennes prévue par la société d'investissement JPEE, filiale du groupe NASS, spécialisé dans l'optimisation fiscale.



# UN BOULEVERSEMENT IRRÉMÉDIABLE DE LA BIODIVERSITÉ

PASSAGE DE GRUES CENDREES au niveau du MAT DE MESURE

Cette photo prouve une fois de plus que le projet éolien de St Germain du Seudre est situé sur un couloir migratoire, motif qui a provoqué le refus définitif du Conseil d'Etat pour le projet éolien de Nieul le Virouil et Allas-Bocage le 12 février dernier ! La cour d'appel de Versailles rappelle, par sa décision du 2 mars 2021, que la destruction par une éolienne d'un seul individu d'une espèce protégée est interdite par la loi et que les promoteurs éoliens, même liés à EDF, doivent respecter cette interdiction !!

Merci à M. le Maire de Virollet pour cette photo explicite !



## L'ASSOCIATION SE MOBILISE

SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE

**Les Hurle-Vents du Seudre continuent de se mobiliser contre les éoliennes**

Les membres de l'association, qui lutte contre le projet éolien, ont lancé une pétition. Aujourd'hui, près de 410 signatures ont été récoltées.



Les membres de l'association se rendent sur le terrain pour faire signer leur pétition. © C.T.

A ce jour l'association compte :

- 174 adhérents
- et a récolté 1080 signatures contre le projet éolien

On parle de nous dans la presse !  
Article dans la Haute Saintonge et Sud Ouest.

Vendredi 19 mars 2021 **SUD OUEST**

SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE

## Un collectif de riverains s'oppose au projet éolien

Les Hurle-Vents du Seudre dénoncent l'implantation de quatre éoliennes



Une partie des membres de l'association : Marc Lassus, Michelle Spoel-Van Overbroek, Laurence Lassus et Jean-Louis Bouyer. S.L.



<https://www.facebook.com/hurleventsuseudre>



Signez la pétition sur **change.org**

tapez : **non aux 4 mega éoliennes à saint germain du seudre**



Nous contacter : [asso.secretariat@hurleventsuseudre.org](mailto:asso.secretariat@hurleventsuseudre.org)



nouveau ! site internet : <https://leshurleventsuseudre.fr/>

**Les HURLE-VENTS du SEUDRE** Association loi 1901

11 rue de chez Barré 17240 St-Germain du Seudre



## REJOIGNEZ-NOUS ET SOUTENEZ NOTRE COMBAT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

J'adhère et je verse ma cotisation par chèque à l'ordre de Association "Les Hurle-Vents du Seudre" :

10€ Adhérent

50€ Membre bienfaiteur

Contact : [asso.secretariat@hurleventsuseudre.org](mailto:asso.secretariat@hurleventsuseudre.org)

Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de "Les Hurle-Vents du Seudre." Conformément à la loi "informatique et libertés" et à la réglementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, limitation, portabilité ou effacement, en vous adressant au siège de "Les Hurle-Vents du Seudre".



SAUVONS NOS HAMEAUX  
ET NOTRE QUALITE DE VIE